



PROGRAMME PEDAGOGIQUE FORMATION INITIALE DE CONDUCTEUR DE TAXI

FORMATION INITIALE

Conditions d'accès à l'examen- CCPCT Taxi

Objectifs pédagogiques à atteindre :

- Connaissance des réglementations générales et spécifiques
- Capacité relationnelle et éthique professionnelle
- Maîtrise des compétences pratiques
- Engagement en faveur de la diversité et l'égalité
- Savoir protéger, alerter et secourir une victime

ORGANISATEUR DE L'EXAMEN : Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Territoire National
CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATS Pour obtenir la carte professionnelle de conducteur de taxi, il faut réussir l'examen du certificat de capacité professionnelle.

Conditions d'inscription Pour pouvoir s'y inscrire, il convient de remplir les conditions suivantes :

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie B dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire,
- être reconnu apte par un médecin agréé par la préfecture,
- être titulaire du diplôme PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) depuis moins de 2 ans (indispensable pour retirer sa carte professionnelle)
- justifier d'un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de l'activité (indispensable pour se présenter à l'examen et retirer sa carte professionnelle)

MODALITES D'ORGANISATION DE L'EXAMEN [Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et évaluation des épreuves des examens d'accès aux T3P et du 20 mars 2024]

L'examen comprend plusieurs épreuves :

I. Epreuves théoriques dites d'« ADMISSIBILITE »

Epreuves	Désignation	Durée	Noté sur	Coefficient	Note Éliminatoire	Modalités D'épreuves
Réglementation du T3P et préventions et des violences sexuelles et sexistes	A	45'	20 points	3	<6/20	QRC : 5 notées sur 2 points QCM : 10 notées sur 1 point
Gestion	B	45'	20 points	2	<6/20	QRC : 2 notées sur 2 points QCM : 16 notées sur 1 point
Sécurité routière	C	30'	20 points	3	<6/20	QCM de 20 questions sur 1 point
Français	D	30'	20 points	2	<6/20	Sur la base de compréhension d'un texte de 15 à 20 lignes, en lien notamment avec le thème du transport. QRC : 3 notées sur 2 points QCM : 7 notées sur 2 points (- 1 point au-dessus de 5 fautes orthographe aux 3 questions à réponse courtes.
Anglais (A2niveau Européen)	E	30'	20 points	1	<4/20	QCM : 20 notées sur 1 point
Connaissance du territoire et de la réglementation locale	F	20'	20 points	3	<6/20	2 QRC notées sur 4 points 6 QCM notées sur 2 points
Réglementation nationale spécifique, questions de gestion spécifique	G	30'	20 points	3	<6/20	QRC : 4 notées sur 2 QCM : 12 notées sur 1
MOYENNE DE 10/20 SANS NOTE ÉLIMINATOIRE POUR ÊTRE ADMIS À LA CONDUITE						

Réglementation du transport public particulier de personnes (T3P) et prévention des discriminations des violences sexuelles et sexistes (21h)

- Partie spécifique TAXI (connaissance du territoire, gestion et réglementation spécifiques à l'activité taxi – conduite d'un véhicule TAXI) permettant la délivrance de la carte professionnelle de conducteur de taxi Permettre au candidat de se présenter à l'épreuve pratique d'admission comprenant
- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels

- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur toute et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Compétences spécifiques taxis Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales Connaître le régime des autorisations de stationnement Connaître les règles de tarification d'une course taxi Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP)
- **Réglementation du T3P et Prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes**
- connaître les comportements constituant des infractions à caractère sexuel et/ou sexiste (outrage sexiste, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol) ; « – connaître les discriminations listées à l'article 225-1 du code pénal ainsi que les peines encourues ; connaître les acteurs au service de la prévention en matière de violences sexuelles et sexistes et les acteurs au service de la prévention et de la lutte contre les discriminations : identification des acteurs mobilisables, en fonction des situations rencontrées, et, le cas échéant, des bons réflexes à mobiliser.
- ANNEXE 2 Le référentiel de connaissances pour les épreuves théoriques figurant en annexe I de l'arrêté du 16 février 2018 susvisé est ainsi modifié : 1o La matière « réglementation du transport public particulier de personnes » est renommée « réglementation du transport public particulier de personnes et prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes » ; Pour la matière « réglementation du transport public particulier de personnes et prise en charge de passagers », la rubrique « compétences communes » est complétée par les alinéas suivants ainsi rédigés : « – connaître les comportements constituant des infractions à caractère sexuel et/ou sexiste (outrage sexiste, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol) ; « – connaître les discriminations listées à l'article 225-1 du code pénal ainsi que les peines encourues ; « – connaître les acteurs au service de la prévention en matière de violences sexuelles et sexistes et les acteurs au service de la prévention et de la lutte contre les discriminations : identification des acteurs mobilisables, en fonction des situations rencontrées, et, le cas échéant, des bons réflexes à mobiliser. »

SECURITE ROUTIERE (21h)

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordi phones dans les véhicules
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel • Connaître les sanctions des infractions au code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

GESTION (21h)

1 – Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :

- Connaître les obligations et documents comptables
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement

2 – Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) :

- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location gérance...)

3 – Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales

4 – Connaître les différentes formalités déclaratives

5 – Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat

6 – Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

Compétences spécifiques taxis

Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)

Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement

FRANÇAIS (7h)

1 – Connaître un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports

2 – Comprendre et s'exprimer en français pour :

- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes des clients
- Interroger les clients sur leur confort
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport
- Prendre congé des clients

ANGLAIS (7h)

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A 2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients

FT et GT – CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE LA REGLEMENTATION LOCALE (7h)

Compétence spécifique aux conducteurs de taxis

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers
- Connaître la réglementation locale en vigueur

Les épreuves d'admissibilités (théoriques) doivent être réussies afin de pouvoir passer ensuite l'épreuve pratique (admission).

II. Epreuve pratique dite « **ADMISSION** »

Epreuves	Désignation	Durée	Noté sur	Coefficient	Note éliminatoire	Modalités d'épreuves
Conduite et Sécurité		20'	20 points	1	<12/20	Toute intervention de l'examineur sur le dispositif de double commande ou le volant de direction entraîne <u>l'arrêt de l'épreuve et l'ajournement du candidat</u> <u>En cas d'échec le candidat a droit à 3 passages à la date d'examen d'Admissibilité pour 1 an.</u>

Elle consiste en une mise en situation pratique de réalisation, en fonction d'une course taxi. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à assurer par sa conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité. L'épreuve pratique comprend une phase de conduite en circulation d'une durée MINIMUM de 20 MN.

Conduite sur route d'un véhicule taxi école, équipé taximètre. CONTENU REGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES – T 3 P.

TEST DES COMPETENCES

Examen Blanc (7h)

- Evaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation au moyen d'un examen blanc reproduisant les conditions réelles de l'examen. Cette mise en situation permet d'identifier les points forts et les axes d'amélioration du candidat. Une correction détaillée et un bilan personnalisé sont réalisés à l'issue de l'épreuve afin d'optimiser la préparation à l'examen final.

CONDUITE ET SECURITE

CONDUITE ET RESPECT DU CODE LA ROUTE (7h)

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voies rapides, autoroutes)
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements...
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe...

- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers...)
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques)
- Respecter les distances et marges de sécurité
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues)
- Appliquer les principes d'écoconduite

SOUPLESSE DE LA CONDUITE ASSURANT LE CONFORT DES PASSAGERS

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule :
 - Lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur)
 - Lors des changements de direction (manipulation du volant, trajectoire)
 - Lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique)
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

PRISE EN CHARGE ET DEPOSE DES CLIENTS ET LEURS BAGAGES

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...)
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles...)

Compétences spécifiques taxis

Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun

RELATION CLIENT

1 – PRESENTATION GENERALE ET ATTITUDES DU CANDIDAT

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite)
- Être discret, courtois et respectueux du client

2 – ACCUEIL, COMPORTEMENT DURANT LE PARCOURS ET PRISE DE CONGE

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret, veiller aux éléments en confort (température de l'habitacle, radio...)
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité

3 – VERIFICATION DE L'ETAT DU VEHICULE AVANT ET APRES LA PRESTATION

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule

C – CONSTRUCTION DU PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

1 – ELABORATION ET SUIVI DU PARCOURS

- Elaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...)

Compétences spécifiques taxis

Construire immédiatement en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire

Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis

C – 2 – DELIVRANCE D'INFORMATIONS TOURISTIQUES ET PRATIQUES

- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, etc.)

D – FACTURATION ET PAIEMENT

1 – ETABLIR LE PRIX DE LA PRESTATION, FACTURER ET PROCEDER A L'ENCAISSEMENT

(POUR LES TAXIS, UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPECIAUX)

- Calculer le prix de la course/de la mission
- Etablir les documents (facture...)
- *Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique*

Compétences spécifiques taxis

Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement

Connaître la tarification locale applicable

Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation

Etablir une facture

BREVET DE SECOURISME

SST (14h)

- Identifier les risques liés à l'activité de taxi (circulation, agressions, manutention des bagages, fatigue) et adopter une conduite préventive.
- Appliquer les gestes de premiers secours en cas d'accident de la route ou de malaise d'un passager.
- Sécuriser la zone d'intervention (véhicule, passagers, tiers) et alerter efficacement les secours.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration continue de la sécurité.

LISTES DES FORMATEURS DE LA FORMATION INITIALE

- Gilles ROBERT : SECURITE ROUTIERE
- Samia HAMAM : GESTION
- Denis FORMISANO : T3P/REGLEMENTATION LOCALE
- Aya ASSAS : LANGUES VIVANTES (Français)
- Arianne DORVAL : LANGUES VIVANTES (Anglais)
- Delphine BOUDJEMA & Sébastien RIBBE : SST
- Alain COLOMBANI : FORMATEUR CONDUITE

Responsable du centre de formation : Éric BOUCLON